L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. — N. DUFOUR.
F. DUVERGER. — S. MARRY.
N° 57, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 AOUT 1853.

EUROPE.

Nouvelles par l'Arctic.

Le steamer américain *Arctic* est arrivé à New York dans la soirée du 23 juillet avec des dates de Liverpool jusqu'au 13 et de Paris jusqu'au 11. Les nouvelles ne sont pas dépourvues d'intérêt. Le comte Nesselrode a publié une nouvelle circulaire.

Il résulte du compte-rendu de la chambre des communes, que nous publions ci-après, qu'il n'y a pas [illegible] lieu de croire [illegible] d'interpellations dans le parlement anglais. Ce sont les instances de lord Palmerston qui ont obtenu de M. Layard le retrait définitif de sa motion.

Lord Palmerston a déclaré qu'une discussion sur les affaires de Constantinople serait maintenant préjudiciable au service public, que d'ailleurs les gouvernements anglais et français étaient parfaitement unis et animés l'un à l'égard de l'autre, d'une parfaite et mutuelle confiance.

L'accord de la France et de l'Angleterre est certainement un fait considérable et satisfaisant; mais il eût été plus satisfaisant, dit la *Presse*, de savoir enfin quelles sont les bases de cet accord et de quel poids il doit peser dans la balance des difficultés actuelles. La réserve n'est pas toujours de l'habileté.

Le *Journal de Francfort* publie, dans son numéro du 6 juillet, sur l'état du différend turco-russe et sur l'occupation des Principautés, un article qu'on donne pour une communication semi-officielle du gouvernement autrichien. On semble vouloir y laisser entrevoir la manière dont, aux yeux de l'Autriche, ce différend pourrait s'aplanir.

La Turquie concéderait à la Russie la note explicatoire que celle-ci réclame pour garantir le maintien des privilèges et immunités de l'Eglise grecque, et, en retour, la Russie remettrait à la Porte une note, également obligatoire, garantissant que ces privilèges ne dégénéreront point en des abus pouvant compromettre l'intégrité de l'empire ottoman.

D'après les détails communiqués à l'*Indépendance belge*, le mouvement des Russes dans les Principautés ne présenterait pas absolument le caractère d'une opération de guerre. C'est le 3, à neuf heures du matin, que les premiers corps sont entrés à Jassy, et l'on attendait le jour même dans cette capitale de la Moldavie 16,000 hommes de troupes russes.

On ne pensait pas qu'ils occupassent Bucharest, capitale de la Valachie, avant le 8 de ce mois. D'après la dépêche publiée par le *Moniteur*, l'occupation aurait commencé, au contraire, par la Valachie. Au dire de l'*Indépendance*, cette assertion serait inexacte.

Dans la matinée du 3 a été publiée à Jassy la proclamation du prince Gortschakoff, commandant en chef des troupes d'occupation, dans laquelle il annonce qu'aucun changement ne sera apporté dans l'administration des Principautés.

Le *Morning Post* a reçu par le télégraphe d'importantes nouvelles de Constantinople, à la date du 26. Voici son bulletin:

« La date des dernières nouvelles de Constantinople reçues à Londres, le bruit courait que la flotte russe avait quitté Sébastopol. Un rapide bateau à vapeur turc avait été envoyé en observation et en reconnaissance dans la mer Noire, ayant à son bord des officiers français et anglais.

Le retour de ce vapeur était attendu avec anxiété; les ambassadeurs ayant déclaré que, dans le cas où il rapporterait la nouvelle qu'une flotte russe s'avançait vers le Bosphore, les flottes française et anglaise passeraient sans perdre un instant les Dardanelles et se mettraient à la disposition de la Porte.

Le *Times* considère comme un fait acquis que les flottes combinées ne franchiront pas les Dardanelles pour répondre à l'invasion des Principautés. Il a foi dans de nouvelles négociations. Avant longtemps, dit-il, si nous ne nous trompons, avant que la lutte ne commence sérieusement, les affaires s'arrangeront entre ces deux voisins de force inégale (la Turquie et la Russie), sinon sur un pied d'égalité, mais du moins sans que le parti le plus faible ne perde complètement son honneur et sa puissance. »

On lit dans le *Pays*:

Nous recevons de Constantinople, à la date du 25 juin, des nouvelles dont la gravité même nous oblige à une défiance ou tout au moins à une réserve que nos lecteurs apprécieront.

Ces nouvelles sont relatives à l'attitude que prendrait l'Autriche dans la question qui devient de plus en plus intéressante pour l'existence même de l'empire ottoman, et tient les esprits en suspens dans l'Europe entière.

On nous annonce qu'au lieu de se borner à une intervention pacifique entre le sultan et le czar, et au lieu de formuler nettement une médiation sur les efforts de laquelle on était en droit de compter et qui paraissait être l'unique mission de M. de Bruck à Constantinople et du comte Buol à Saint-Pétersbourg, l'internonce d'Autriche en Turquie aurait renouvelé les réclamations adressées naguère, au nom de la cour de Vienne, au gouvernement turc, par M. le comte de Leiningen.

L'ambassadeur autrichien demanderait, dit-on, que la Porte le paiement immédiat de cinq millions de piastres à titre d'indemnité, probablement à raison de l'affaire du Monténégro.

Cettes, le moment serait bien choisi pour exiger cette satisfaction pécuniaire, lorsque les mesures agressives de la Russie imposent à la Turquie des dépenses considérables, lorsqu'elle est tenue de payer à la Russie les premières annuités des frais d'occupation des provinces danubiennes en 1848 et 1850.

Mais là ne se borneraient pas les exigences de l'Autriche, il paraît qu'elle met encore sur le tapis la question des ports de Kleck et de Sutorina, qui avaient fait l'objet de la mission du comte de Leiningen. On se souvient que depuis longtemps l'Autriche convoitait alors ces ports qui lui livreraient les bouches du Cattaro dans l'Adriatique, et que, méconnaissant le texte des traités elle demandait la restitution de ces ports malgré l'ancienne possession des Turcs.

Tandis que ces nouvelles importantes nous arrivent de Constantinople, certains journaux allemands prétendent que le gouvernement autrichien dirige des troupes vers les frontières de Bosnie et de Servie, dans un but qu'on ne définit pas encore, mais qui pourrait cacher des vues ultérieures sur ces deux provinces.

« Nous le répétons, nous n'enregistrons ces nouvelles que sous toutes les réserves les plus prudentes. Notre raison se refuse à croire que l'Autriche, dont l'attitude jusqu'à ce jour a été celle d'une puissance médiatrice, veuille abdiquer tout d'un coup ce rôle honorable et conciliateur, pour imiter la Russie, la seconder dans ses projets d'envahissement, et, par ses réclamations intempestives, compliquer de nouvelles difficultés cette question déjà si ardue. »

Les mêmes nouvelles sont publiées sous les mêmes réserves par le *Constitutionnel*.

Ce journal mentionne spécialement le fait qui suit:

« On est tellement convaincu en Russie que le dernier *iradé* du sultan donne toute satisfaction aux vœux des populations grecques, que tous les exemplaires de l'*iradé*, envoyés dans les Principautés pour y être publiés, ont été retenus et retirés sous l'influence des agens supérieurs de la Russie, dont on connaît l'influence sur les autorités moldo-valaques, quoique les hospodars soient nommés par la Porte. »

Les journaux anglais publient la dépêche suivante:

« Vienne, jeudi, dix heures du matin.

« En même temps que les Russes entraient dans les Principautés, le prince Gortschakoff a, suivant ses instructions, écrit à Reschid Pacha pour assurer la Porte que le gouvernement russe ne voulait pas, en ce moment, attaquer les troupes turques, et que l'occupation était toute pacifique. Comme un de vos journaux du matin annonce le départ de M. d'Ozeroff pour Constantinople, il est probable que ce diplomate est chargé de la lettre du prince Gortschakoff. »

On écrit de Constantinople, le 23 juin, au *Times*:

« On parle encore de médiation, mais personne n'y croit. On pense que la Russie s'est avancée trop loin pour faire un pas en arrière sans honte et sans manquer à tous ses précédents. Les armements continuent avec une extrême activité. L'ardeur de la population est montée à ce point que le gouvernement une à peine parler de négociations. On s'attend au passage du Pruth par les Russes. Dès que la nouvelle de cet événement arrivera, les flottes de la Grande-Bretagne et de la France entreront dans la mer de Marmara et iront au mouillage de l'île des Princes, qui leur est assigné.

« L'amiral Mustapha Pacha est allé dans la baie de Basica pour régler avec les amiraux anglais et français les détails du passage des Dardanelles. Selim-Pacha est nommé séraskier de l'armée d'Anatolie. D'après une autre version, Selim Pacha a été envoyé en mission à Batoum, sur la frontière nord-orientale de l'empire. Quelques officiers français sont arrivés à Constantinople: ils vont se rendre vers le Danube. »

Nous citons plus haut l'opinion d'un journal sur l'intervention de l'Autriche dans le débat russo-turc. Les journaux français ont reçu de Constantinople des nouvelles importantes et qui dessinent d'une manière inattendue l'attitude de l'Autriche. D'après leurs informations, le nouvel internonce, M. de Bruck, qu'on disait chargé d'instructions conciliantes, aurait débuté par demander à la Porte une indemnité de cinq millions de piastres et la remise des ports de Kleck et Suterino, dans l'Adriatique. On prétendu médiateur ne serait donc que le continuateur de M. le comte de Leiningen, et l'Autriche, au lieu de tenir la Russie en échec, se joindrait à cette puissance pour accabler la Turquie. On parle aussi d'ordres donnés pour l'occupation de la Bosnie. La mission du comte Gyulay devient alors à l'état de problème.

Les mêmes journaux confirment une nouvelle déjà connue: le gouvernement russe a donné à ses consuls de Moldavie et de Valachie l'ordre d'interdire et de saisir les publications des firmans garantissant les privilèges des chrétiens. Puisqu'il ne veut pas que ces firmans soient connus, il reconnaît lui-même qu'ils enlèvent tout prétexte à ses exigences. Mais de quel droit des agens russes peuvent-ils empêcher les hospodars, vassaux du sultan, de publier des décrets émanés de leur souverain?

On lit dans la *Gazette de la Baltique*, journal de Stettin (Prusse), à la date du 6 juillet:

« Le vapeur l'*Aigle de Prusse* est arrivé soir de Saint-Pétersbourg. Il apporte la nouvelle que le peuple de Saint-Pétersbourg a fait éclater un enthousiasme sans égal quand l'a entendu la lecture de l'ordre du czar qui enjoint aux troupes russes de traverser le Pruth. Le peuple s'est précipité en masse dans les rues qui avaient été spécialement illuminées. Le czar, qui été accueilli par de bruyantes acclamations dès qu'il se montrait, le peuple tombait à genoux pour rendre un hommage fanatique au défenseur de la foi orthodoxe et de l'honneur russe.

« Les hommes des classes les plus humbles ont poussé l'enthousiasme si loin que devant la voiture de l'empereur, ils ont dansé avec une joie extraordinaire. On assure que dans le cours de l'été des fêtes magnifiques et extraordinaires seront données dans la capitale de la Russie, pour prouver à l'Europe occidentale que l'on n'a aucune inquiétude sur l'issue du différend turco-russe qui a mis le reste du monde dans un si grand émoi. »

On écrit de Vienne, le 2 juillet, au *Times*:

« La Porte a reçu la nouvelle que le premier corps d'armée russe et une division de cavalerie (deux brigades de quatre régiments) sont entrés en Bessarabie. La force de l'armée sur toute la frontière, de Sébastopol à Chorim, est évaluée par les Turcs à 200,000 hommes. Il y en a peut-être davantage, car les troupes irrégulières, autres que les Cosaques, tels que les Kirghis, Kalmouks et Baskirs, sont au nombre de 30,000.

« La présence de ces hommes, venus du fond de la Russie asiatique, atteste combien il y a longtemps que le gouvernement russe s'est préparé à la crise. Une partie de la flottille russe du Danube est montée à Isakchi et à Matchin. Dix-sept navires plus grands sont au confluent du Pruth et du Danube. Les vivres enchérissent à vue d'œil à Constantinople; le papier perd de sa valeur et les affaires y sont nulles. »

On lit dans l'*Impartial de Smyrne*, du 27:

« A Bucharest et à Yassi on était dans une grande anxiété; l'entrée des Russes était considérée comme une véritable calamité, quelle que soit la manière dont ils se présentent.

« Le 16, un courrier était arrivé à Bucharest en sept jours, de Saint-Pétersbourg. Le 18, le consul-général était parti pour Yassi, où un commissaire impérial de l'armée était arrivé, assurait-on.

« Le prince Gortschakoff, chef d'état-major du prince Paskewitch, a été nommé général en chef de l'armée des frontières, destinée à devenir armée d'occupation.

« A Constantinople tout est parfaitement tranquille, mais la plus grande activité règne dans les arsenaux. Tous les vapeurs sont occupés au transport de troupes ou de munitions; on fortifie les places sur le Danube, et les camps de Choumla et de Varna reçoivent chaque jour des renforts.

« L'enthousiasme de la nation est immense; elle est prête à tous les sacrifices. Que l'Europe soutienne avec énergie la Porte, et il en sortira une situation qui garantira l'avenir.

« Les changes se maintiennent toujours en baisse, ce qui prouve évidemment que la confiance n'est pas ébranlée.

« Les deux escadres, anglaise et française, sont toujours à Besika, vivant dans une parfaite intimité. »

Le *Morning Herald* s'exprime en ces termes au sujet du désaccord supposé entre les membres du cabinet britannique:

« L'empereur de Russie s'est nettement exprimé: la marche sur Constantinople a commencé. Les légions moscovites passeront le Danube quand il leur plaira; mais les délais sont dans l'intérêt de la Russie, qui a besoin de temps pour gêner la Porte par des armements nécessaires. Si pour consolider sur ses frontières méridionales un vaste puissance militaire; ils pour rompre la confédération européenne qui paraît à la veille de s'organiser contre elle; de pour réaliser le plan d'une ligue entre que ses émissaires cherchent à former parmi les puissances européennes à l'est du Rhin.

« En conséquence, il fera une halte plus ou moins longue dans les Principautés danubiennes; et toutefois, s'il le veut, dès la semaine prochaine, ses troupes peuvent être sur la rive méridionale du Danube. Elles peuvent être débarquées aussi près de Constantinople que ses escadres de la mer Noire pourra les en approcher. Nul ne pourra alors l'accuser de n'avoir pas prévenu de ses projets.

« Il existe malheureusement un parti russe dans le cabinet, et sans la prompte et énergique conduite de Louis Napoléon, notre escadre ne serait pas aujourd'hui dans la baie de Besika. Nous pouvons sans hasarder en toute confiance déclarer que la flotte anglaise a reçu l'ordre de s'y rendre après un avis de l'empereur des Français que l'escadre française irait avec ou sans les Anglais.

« La section russe du cabinet a mieux aimé consentir à cette combinaison que de provoquer une crise qui eût rompu le cabinet. L'escadre anglaise a reçu l'ordre de se rendre dans la baie de Besika, mais seulement avec la promesse que l'Angleterre protégera l'indépendance de la Turquie, et sans aucune solution de cette importante question: De quelle manière envisagera-t-on le passage du Pruth?

« L'empereur des Français, ce n'est pas un secret, avait paru à regarder l'occupation des Provinces comme un acte de guerre, et à adopter des mesures auxquelles se joindrait l'Angleterre pour amener de force la sortie des troupes russes. Il y a évidemment des membres du cabinet anglais qui, à ce sujet, partagent l'opinion de l'empereur des Français. Il a été suggéré d'une manière plausible que les escadres des autres nations avaient le droit d'entrer dans les Dardanelles si la Turquie était en guerre.

« La Turquie considérant la saisie des Provinces comme un acte de guerre, les escadres anglaise et française pourront entrer dans les Dardanelles sans autre mandat que la décision de la Turquie qu'elle est en guerre et sans détermination de la puissance. Il y a trois semaines, Dans le dernier conseil du cabinet, il est survenu un tel désaccord, que lundi le bruit s'était généralement répandu de la retraite de lord Aberdeen. Nous craignons qu'il ne soit vrai qu'à cette heure, notre amiral n'ait encore reçu aucun ordre d'entrer dans les Dardanelles; et nous craignons qu'aucune dépêche dans ce sens n'ait été envoyée à lord Stratford.

« Nous croyons que la Porte ne prendra pas sur elle la responsabilité de la grave mesure de proclamer la guerre sans l'appui des ambassadeurs d'Angleterre et de France. Si elle se proclame pas la guerre, nous pouvons être certains que c'est parce que lord Stratford n'est pas en état de lui donner l'assurance qu'après cette proclamation, l'escadre anglaise entrerait dans les Dardanelles. Toutefois, aucun doute, la majorité du cabinet favorable à la marche vigoureuse qui laisse la seule chance ouverte à la conservation de la paix. Disons-le: chaque jour de retard est enhardi de péril. Il laisse la cause européenne à l'influence des intrigues russes dans les capitales de l'Allemagne. »

La conférence générale des Etats composant le Zollverein a été ouverte dernièrement à Berlin. Dans cette première séance, le plénipotentiaire prussien, M. Hennig, a été nommé président. Les représentants de tous les Etats n'étaient pas encore arrivés à Berlin.

En Espagne, l'interminable question du maréchal Narvaez semble devoir amener une nouvelle crise ministérielle, M. Moyano, le nouveau ministre des finances insistant pour le rappel immédiat, et les autres ministres demandant que la fameuse mission donnée au maréchal reçoive au moins un commencement d'exécution.

Une dépêche privée, datée de Bayonne, le 7 juillet, annonce le passage de la Reine Christine, se rendant à Paris.

Un nouvel acte de générosité.—Nous citions l'autre jour l'acte de générosité de M. Hill. Ce noble exemple vient d'être imité par la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans. Voici la lettre que le président de cette institution a adressée il y a quelques jours à l'Association Howard:

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle
Nouvelle Orléans, 30 juillet 1853.

A M. Marris, directeur de l'Association Howard.

Monsieur,

C'est avec un vif plaisir que je vous envoie ci-joint un chèque pour CINQ CENTS PIASTRES, somme que les directeurs de la compagnie ont votée aujourd'hui à l'Association Howard, ils espèrent que cette offrande jointe à celles que vous recevez d'autres sources vous permettra de faire le bien que se propose votre estimable société. Cependant la touchante œuvre de charité que vous et vos compagnons vous accomplissez, les forces d'ajouter que si le terrible fléau qui exerce en ce moment ses ravages dans notre ville continue à sévir et que vos besoins augmentent avec le nombre des malades et des nécessiteux, la caisse où a été prise la somme qui vous est envoyée, n'est pas épuisée.

Nous vous souhaitons la seule récompense qui soit digne de vos travaux, la bénédiction du Ciel.

Agréez, monsieur, &c.,
THOMAS A. ADAMS.

Aux boulangers.—Nous espérons que les boulangers augmenteront immédiatement le poids de leurs pains. La farine qui avait presque doublé de prix dernièrement, par suite de la baisse sur les marchés européens et de la cessation des communications entre l'Ouest et notre port, causée par la baisse des eaux, est tombée d'environ trois piastres, depuis que le télégraphe nous a annoncé une crue dans l'Ohio. Les boulangers peuvent donc augmenter d'un bon tiers le volume de leurs pains. La famine serait de trop de ce moment à la Nouvelle-Orléans.

Choléra.—Ce fléau sévit depuis quelques jours parmi les bateliers du Chesapeake et du canal de l'Ohio.

Incendie.—Les officiers du steamer *Times Ranger* nous apprennent qu'un désastreux incendie a éclaté, le 18 juillet, à Dogherville, dans la paroisse de Caddo. Plusieurs maisons ont été dévorées par les flammes. La perte est considérable.

Opinion de Kossuth sur la question de la guerre en Europe.—Kossuth écrit de temps en temps au *Times* de New York. Ses lettres sont signées d'un nom d'emprunt, mais on sait à n'en pas douter qu'elles sont de l'exilé. Il s'exprime ainsi dans sa dernière correspondance:—« Comme le czar a décidé de franchir la frontière avec ses armées et son césarisme n'est pas accepté purement et simplement, aucun pardon dû qu'il attaquera la Turquie. Il a d'autres projets que ceux qu'il devra dans ses révélations diplomatiques. Avant Bucharest, nous imposerons les modes aux cris signification très étendue. Le Rubicon est déjà franchi et les Russes ont jeté le gant à la Turquie. On fera d'autre effort pour atteindre le différend par les voies diplomatiques, mais ces nouvelles tentatives échoueront, et je ne m'en passerai, et la guerre deviendra inévitable. »

M. R. G. Barnwell, éditeur de la revue de De Bow, a été nommé consul des Etats-Unis à Amsterdam.

Washington.—On se propose à Washington de fonder un journal consacré à la défense des intérêts démocratiques du Sud.

CIMETIÈRES ET DÉCÈS.

Nombre aussi des enterrements dans les différens cimetières de la ville, pendant les vingt-quatre heures terminées aujourd'hui à 6 heures du matin.

	fièvre jaune.	autre malad.	Total
Cimetière protestant,	1	0	1
Cypress Grove (cot. de la Mat.)	3	0	3
Cimetière Potter	11	1	12
des Odd Fellows,	2	1	3
Hopital de Charité,	30	1	30
Cim. des Hébreux,	0	0	0
Cim. de St Patrick,	28	6	34
Cim. de Lafayette No 1,	23	8	31
St Vincent de Paule,	3	3	6
Cimetière Catholique No 1,	0	0	0
" No 2,	3	3	6
	119	23	142

Nouvelle de l'Hôpital.—Rapport de l'hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures, se terminant dimanche à minuit:

Admissions	59
Sorties	37
Morts de fièvre jaune	37

COUR DU RECORDER WINTER.

Interrogatoire de A. E. Ballou, accusé du meurtre de Berthenie Sweten, dite Eliza Love.

A. E. Ballou comparaissait hier devant le recorder Winter sous l'accusation d'avoir assassiné Berthene Sweten, dite Eliza Love, dans la nuit du 19 juillet.

W. G. [illegible].—Le témoin prouve le *corpus delicti*.

Le Dr. Crockett.—J'ai pratiqué la levée du corps de Berthene Sweten. Le crâne était fracturé. Berthene avait été tuée depuis au moins vingt-quatre heures lorsque j'ai vu son cadavre pour la première fois.

Contre examen.—J'ai examiné le lieu où le meurtre a été commis; c'est une maison à deux étages. Chacune des blessures que la défunte a reçues était mortelle. Elle a dû expirer en recevant le premier coup.

Mary Thomas.—Ma chambre touche à celle qu'habitait Berthene et dans laquelle elle a été tuée. L'accusé vivait maritalement avec elle. Je l'ai vue pour la dernière fois, mardi, entre 7 et 8 h. du soir, elle était seule alors. Mardi, entre 2 et 3 heures, l'accusé, la défunte et la prisonnière riant et causant ensemble; puis, à partir de ce moment, je n'entendis plus rien. Le lendemain matin, je me rendis au marché entre 5 et 6 heures. Je ne vis pas Ballou sortir de la chambre, mais en revenant du marché, je l'aperçus dans son magasin de comestibles au coin des rues St Pierre et Poydras. A 9 heures et demie du matin, j'ai vu Ballou entrer dans la chambre qu'il occupait avec la défunte; il y resta environ une demi heure. Dans l'intervalle, une femme de couleur qui entendit ordinairement Berthene, frappa à la porte; elle cherchait Ballou qui ne lui dit que Berthene n'habitait plus la maison. Ballou sortit de la chambre et je lui parlai de la visite de la coiffeuse. Il me pria de dire aux personnes qui viendraient chez lui, que sa femme était allée de l'autre bord du fleuve. Je lui demandai si elle reviendrait pas: "Non, pas lui," dit-il, en tenant la main de côté de la chambre. Lorsque Ballou sortit de la chambre mercredi matin, il en ferma la porte à clé; je n'ai vu personne y entrer jusqu'à l'arrivée du chef de la police.

Contre examen.—La défunte n'habitait la maison que depuis deux semaines; je l'ai souvent vue sortir avec le prisonnier. Je n'ai vu M. Tricou chez elle qu'une seule fois. Je n'ai jamais entendu Ballou se quereller avec Berthene.

Examen direct.—Mercredi après-midi, ou environ, 20 juillet, la malle qui entra Coar fut portée par un nègre qui la déposa à la porte de la chambre où gisait le cadavre. Le lendemain, lorsque je dis à Ballou que le coffre était venu, il me répondit qu'il avait dû dormir profondément, car il n'avait rien entendu. Il ajouta qu'il n'était conduit tard. Il me disait par vrai, car il n'était entré dans la chambre que depuis une demi heure.

[illegible]—Je suis [illegible] de police. Jeudi, 21 juillet, entre une et deux heures du matin, le prisonnier entra dans le poste et demanda à parler à un officier. Je vins à lui. Il me dit qu'il croyait qu'une femme du nom d'Eliza Love avait été assassinée dans la maison de la rue St Pierre. Nous décidames de l'accompagner, mais l'a Ballou en personne avec Eliza. J'envoyai chercher la clef de la maison et nous nous rendîmes à la maison désignée; Tricou nous accompagnait. Lorsque nous passâmes près du magasin de M. Tricou, à l'encoignure Poydras et Craps, Ballou nous parla de lui. En passant dans la chambre, nous vîmes le corps d'Eliza étendu sur le lit. Le prisonnier me dit qu'il avait laissé Eliza, mardi après-midi, et qu'il ne l'avait revue que lorsqu'il était revenu avec lui. Le chef de police, qui soupçonnait Ballou d'avoir commis le crime, le fit arrêter. Il avait sur lui le rasoir et la montre, elle avait été réparée à ma boutique; elle appartenait à Eliza Love. Il portait également deux pistolets et une paire à poudre appartenant à M. Paul Tricou. Ballou déclara à l'inspecteur à la tête qu'il avait tuée, et l'accusé montra les blessures du corps; M. Tricou ne connaissait pas, ensuite il s'est agenouillé près du corps, l'embrassa et se mit à pleurer. La bague qui est en Cour a été trouvée au doigt de Ballou; cette bague appartenait à Eliza. Je ne vois ici ni la même que j'ai aperçue en entrant dans la chambre. M. Thomas l'a reconnue comme celle que la défunte lui avait de la perte, par sa mère.

Contre Examen.—Ballou nous dit qu'il était entré chez Eliza pour aller se coucher et qu'il avait trouvé morte. Le corps n'était revêtu que d'une chemise.

George Thomas.—Ma chambre touche à celle qu'occupait Eliza Love. Dans la nuit de mardi, j'entendis deux personnes qui causaient.

Catherine Hershner.—Je lavais le linge de la défunte; le 19 du mois dernier, j'entrai dans la chambre et la trouvai avec le prisonnier; le 20, j'allai de nouveau chez elle; la porte et les fenêtres étaient fermées. La veille, Ferrar rencontra Eliza et Ballou à la rue *Poydras*, près du marché, ils se disputaient du côté du fleuve mercredi, à neuf heures du matin; je vins frapper à la porte; personne ne répondit.

Marie Duckles.—Mercredi, entre 10 et 11 heures, je vis Ballou; je lui demandai où était Eliza; il me répondit qu'elle était allée de l'autre bord du fleuve.

W. E. Hornsby.—Je suis officier de police. J'accompagnai le lieut. Petrie et le chef de police à la maison où le meurtre avait été commis. J'ai entendu Ballou dire que deux Français avaient menacé de tuer Eliza si elle continuait à vivre avec lui. Il déclara, mercredi, qu'il pourrait désigner à la police les meurtriers d'Eliza.

Sarah Myers.—La défunte était ma sœur. Samedi, 16 juillet, Berthene, M. Ballou et moi allâmes dîner chez ma mère, de l'autre bord du fleuve. Dans le trajet, Ballou dit qu'il tuerait Paul Tricou s'il le rencontrait. Puis s'adressant à Berthene: "Je ferai de même avec vous" dit-il et en prévoirait qu'il...

Stephen O'Leary, *chef de police*.—La déposition de ce témoin corrobore celle du lieutenant Petrie et d'autres témoins qui étaient allés à la maison où le meurtre avait été commis.

Le colonel Fields, avocat de la défense, fait entendre deux ou trois témoins, puis déclare à la cour qu'il n'en interrogera pas d'autres.

Le recorder Winter envoie A. M. Ballou devant la tre cour de district sur une accusation de meurtre.

Première Cour de District.—Wm H. Sangster que le grand jury a trouvé lieu à poursuivre pour le meurtre de Wm Fahey a hurle lundi le recorder. M. Moise a dit, conduit hier devant le juge Larue et mis en liberté moyennant un cautionnement de 5,000 pour répondre de sa comparution à la requête de la cour. [illegible]

L'Etat de la Louisiane contre Wm H Sangster.
PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.

L'avocat général, après avoir mûrement pesé les dépositions des divers témoins qui ont assisté à la lutte entre Sangster et Fahey et au meurtre de ce dernier, est d'avis que la Cour peut, dans le cas actuel, sans crainte d'outrepasser ses pouvoirs, admettre l'accusé sous un cautionnement dont le chiffre sera fixé dans le but d'assurer sa comparution et tous mots de l'instruction de l'affaire sera commencée. L'avocat général n'a aucune objection à ce que la Cour acquiesce à la demande de la défense.

(Signé) ISAAC E. MORSE,
Avocat général.

Abus de confiance.—Marie Hernandez, f. c. l., a déclaré hier au recorder Ramos que le conducteur d'une charrette qu'elle avait employé pour transporter ses meubles au No 124, rue Dauphine, n'a pas remis à l'endroit désigné, une boîte contenant des bijoux évalués à $1,000. La Cour a ordonné que le conducteur fût arrêté et qu'une visite domiciliaire eût lieu chez lui.

Vol.—Ellen Caldwell s'est présentée hier au bureau du recorder Ramos et a dit à ce magistrat qu'elle passait dimanche après-midi, dans la rue des Marais, lorsqu'une Mme Murphy l'invita à entrer chez elle pour voir un malade. Pendant la conversation, le mari de la dame la pria de lui donner une pièce de dix sous; la plaignante tira sa bourse, mais le prétendu malade la lui arracha aussitôt des mains. La bourse contenait $25. Le recorder a lancé un mandat d'amener contre Murphy.

Acquitté.—Pedro Quintero, qui avait été arrêté, il y a quelques jours, pour délit en escroquerie, a subi hier son interrogatoire. Les preuves n'ayant pas été établi sa culpabilité, le recorder l'a acquitté.

Escroquerie.—Myer Reines a été arrêté hier à la demande de Emmanuel Heidenpfeider, qui l'accuse d'être entré chez lui, rue de Quartier, où mué derrière, et d'avoir enlevé une somme de $35 et plusieurs lettres importantes.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

Nos amis de St Jacques se sont réunis en meeting dimanche 24 juillet pour nommer des délégués à la convention de Baton Rouge et à celle de Baldimore. L'assemblée a délibéré sous la présidence de M. Constant Winchester. MM. Médéric Webre et Joseph Landry Jnr. étaient secrétaires. Sur la proposition de M. Mire, le président a nommé une délégation de 24 membres pour représenter la paroisse à la convention d'état et à celle de Donaldsonville. Voici les personnes qui ont été déléguées: MM. Charles Degbantier, François Peché, Jos. Bardey Jr., George Mather, Théodore Legrève, Francis Hugues, George Moore, A. M. Turnand, Emile Lejeune, Emile Lemel, Alfred Roman, Delphine Gry, E. C. Mire, Adam Gondet, Armand Maree, Major Desegre, Louis Reine, Eusèbe Thériot, Emile Jacob, Florentin Meloncon, J. B. Armant Jnr, E. Richard, J. K. Gaudet, Louis Roma, E. C. Winchester.

Le président a été lui-même nommé délégué.

Il a été ensuite voté une résolution invitant les whigs de St Jacques à se réunir le dimanche 14 août, chez M. Joseph Landry, pour nommer un comité whig permanent.

Le *Messager* de St Jacques se plaint beaucoup du mauvais état des routes et de l'incurie des autorités. "Dans certains quartiers de St Jacques on est contraint, dit-il, ce voyage l'état des chemins, que le *Jack de Ballou* ait le voile fait et qualité des règlements administratifs pour tous les chemins. Ici, les vaches, les chevaux se baissent et mangent faisant, sans contrôle, du privilège de ne galoper, pendant la nuit, par la grand' route; là, des cordes de bois, des décombres, des pieux fichés en terre obstruent la voie réservée à ceux qui vont à pied, soit par fantaisie, soit par indolence. Plus loin, les fossés sont si profondément comblés, qu'il est très difficile d'en apercevoir la trace. Tout cela annonce, dans les lieux auxquels nous faisons allusion, qu'une funeste apathie a succédé, presque toujours à une liberté mal comprise. »

Le mauvais état des routes n'empêche pas les habitants de St Jacques de s'occuper de la récolte qui, dit le *Messager*, de savoir si la guerre est déclarée contre les principaux abus de l'Europe. Il ne s'inquiètent pas davantage de la question relative à la taxe pour les chemins de fer. Que cette taxe soit spontanément ou par des législatures, ce n'est pas une préoccupation de leurs préoccupations. Le tableau d'une situation sur laquelle près de la belle et placée sous les regards n'a point privilège de de proposer leurs produits sur le bateau affreux: l'affreux accident survenu pré rière l'équipage. Aussi, chaque semaine, on se débarrasse ce qu'ils ont de chiffre, avec la plus entière sécurité, à l'impulsion de médiocrité qui cause que le bateau, une conséquence d'un résultat que l'on prend les plus nuisibles. »

Le même journal parle aussi de la chaleur et de la pluie dans la paroisse.

Après trois toujours de beau temps, le ciel s'est de nouveau couvert de sombres nuages qui, depuis plus d'une semaine, nous fournissent régulièrement des ondées dont nous n'avons aucun besoin. Il en résulte une humidité qui, se combinant avec les torrentiels rayons du soleil, fait sortir de la terre de très fâcheuses émanations.

Tout le monde se plaint, et peut-être ce n'est pas sans raison, car, en admettant que les récoltes n'aient pas à souffrir, il est naturel de redouter l'effet que peut produire sur la santé cette prodigieuse abondance de pluie.

Les voitures qui circulent sont inutiles: les chemins n'ont jamais été pires, et les chevaux sont lourds, et les routes si détrempées. C'est tout au plus s'il est possible de faire, à cheval, un trajet de deux ou trois milles. Aussi chacun reste-t-il chez soi, pendant le jour, de chaleur et d'ennui, et le soir, on se voit, par une myriade de moustiques qui certainement sont plus avides que jamais!

Par bonheur, nous sommes, malgré cette espèce d'inquiétude, exempts des maladies ordinaires en pareille circonstance. Mais la salubrité de l'air sera-t-elle de longue durée? C'est ce qu'il ne nous paraît guère possible d'espérer.

Le *Meschacébé* de St Jean Baptiste renouvelle ses plaintes contre la détestable organisation de la malle de la côte. Le même journal annonce qu'un de ses ouvriers compositeurs, M. Jean François Lefevre, est mort, le 18 juillet. Arrivé d'Europe le 12 juin, il avait quitté la Nlle Orléans pour la paroisse St Jean Baptiste le 15 juillet, mais il emportait avec lui les germes de la fièvre jaune. Deux jours après son arrivée à St Jean-Baptiste il succombait malgré les soins habiles que lui prodiguaient les docteurs Weinberg et Laohamp.

—M. P. Perpeix, éditeur du *Vigilant*, a été nommé président de la Société française d'assistance mutuelle de Donaldsonville.

—On lit dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste:

Pluie, pluie et pluie. Les sillons entre les cannes des cannes, sont tellement boueux et remplis d'eau que les racines se trouvent forcément inondées. Pendant ce temps les mauvaises herbes croissent avec rapidité, et si ces pluies quotidiennes continuent, la récolte sera perdue. Depuis près de deux mois, c'est à peine si nous avons eu deux jours de beau temps. Nos chemins sont autant de cloaques, où les voitures s'embourbent. Il va sans dire que le Bonnet Carré est comme toujours, le pis de tous.

—L'*Intelligencer* nous apprend que les pluies ont rafraîchi l'atmosphère dans la paroisse Concordia et fait beaucoup de biens aux récoltes.

—L'état sanitaire de Baton Rouge, dit l'*Advocate*, est excellent: ce journal recommande cependant de mettre en quarantaine les bateaux à vapeur venant de la Nouvelle Orléans.

—Un fils de M. J. Phillips, de Natchitoches, s'est noyé ces jours derniers dans la Rivière Rouge. Le corps a été retrouvé vingt minutes après que l'alarme eut été donnée, mais sans signe de vie avait disparu.

—Un individu nommé Jacob Gesrick, qui se trouvait récemment à Bayou Sarah, s'est suicidé en se jetant dans le Bayou. C'était un charpentier et il était établi à la Pointe Coupée depuis 15 ans.

—M. Thomas Green Davidson a été nommé candidat pour la Législature par les démocrates du Livingston.

Une nouvelle victime.—Nous lisons dans le *National* du 29 juillet:

On a trouvé dans le fleuve en face de l'habitation *Fanny Plantation*, de la paroisse Plaquemines, un cadavre dont les pieds et les mains étaient fortement garrottés. Le malheureux avait été évidemment assassiné, et les blessures étaient encore toutes fraîches. Une dire, que conclure! Est-ce encore là le fruit de quelque misérable forban? Dieu seul le sait.

Nous empruntons les faits suivants au même journal:

Nouvelle extraordinaire.—Les pêcheurs de la partie inférieure de cette paroisse, dont la réunion sous le nom de "Club No. 7," et que le président M. Cobitt, un des hommes les plus populaires dans cette section. L'association est maintenant composée de 130 membres, dont le but est une adhésion générale et complète aux principes whigs.

Salubrité publique.—Avons-nous la fièvre jaune ou ne l'avons-nous pas dans les paroisses Plaquemines et St Bernard? Quelques personnes affirment qu'elle règne bel et bien. En effet, nous apprenons aujourd'hui que le boucher qui venait distribuer, aux habitations, les tranches du bœuf, des côtés et les *boufferies*, vient d'être victime de cette cruelle maladie. Plusieurs citoyens, principalement étrangers à notre pays, se sont plaints de fièvres violentes et de forts maux de tête. On nous assure aussi qu'un navire, *Victoria*, avait perdu beaucoup de monde à son bord au moment où il traversait la paroisse Plaquemines.

Devons-nous déclarer ici que la fièvre jaune existe dans nos parages? Nous ne le croyons pas, nous sommes plutôt portés à penser que la maladie régnante en ce moment ne l'est qu'être locale avec, tout le fait de l'extérieur. En tout cas, si la Nouvelle Orléans continuera la fièvre exercera ses ravages, et la maladie qui a éclaté à bord du *Victoria* ne serait, selon nous, qu'une fièvre typhoïde.

Toutefois, il n'est pas étonnant de voir dans la contrée beaucoup de personnes souffrantes. Les pluies abondantes qui ne cessent de tomber depuis plus d'un mois, contribuent énormément à ce malaise général. *Nelumbo alba subjoints ce les est.*

Patrouilles.—Les citoyens de l'Anse aux Jésuites, il y a deux ou trois semaines, ont fait patrouille dans cette partie de notre paroisse. Nous avons appris que quatorze nègres ont été arrêtés en une nuit.

Evasion.—Le nègre de M. Marcel Bienvenu qui, il y a quelque temps, s'était évadé de la prison de St-Bernard où il se trouvait sous en réclusion accusation à mort pour avoir voulu assassiner son maître, a été arrêté en la prison [illegible]. Le sheriff était allé en la prison de St Bernard où il s'est... [illegible]

Les négociants et amateurs de New York ont offert dernièrement au lieutenant M. F. Maury, surintendant de l'Observatoire national, un magnifique service en argent accompagné d'une bourse renfermant $5,000 en or. M. Maury se rend, on le sait, en Europe pour assister à la Convention scientifique à laquelle il doit soumettre ses remarquables travaux sur les vents et courants maritimes.

Macaraibo.—Des avis de Macaraibo jusqu'au 1er juillet ont été reçus à New York. Le pays était en proie à des fermentes de dissension et le gouvernement achetait tous les petits navires de cabotage pour les armer.

La goëlette *Meriden*, capitaine Wood, a chaviré le 20 de ce mois en face de Long Island. Le capitaine, sa femme et deux hommes ont été recueillis par une autre goëlette après être restés six heures dans l'eau.

Arrivée du Commodore Ingraham avec le Sultan.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 19 juin:

« Le commodore Ingraham, commandant la station américaine dans la Méditerranée, et les officiers de son état major, ont eu l'honneur d'être reçus le 15 par S. M. I. le sultan, au palais de Tchéragan, accompagnés de M. Brown, chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique. Le commodore a adressé à S. M. le discours suivant:

« Sire,

« Je me sens particulièrement heureux de l'honneur d'être reçu par un souverain dont la noblesse de caractère, les vues libérales et éclairées ont rendu son nom illustre dans le nouveau comme dans le vieux monde. Les efforts constants faits par Votre Majesté pour l'avancement de votre empire, pour assurer le bonheur et la prospérité de votre peuple, ont conquis les sympathies et l'admiration du monde entier. Votre Majesté s'a gagné l'admiration universelle, à un degré plus éminent, l'estime du gouvernement et des citoyens du pays que je représente. Les Etats-Unis d'Amérique, et je prie Votre Majesté de croire que j'exprime leur sentiment de président et du peuple Américain, lorsque j'offre les assurances empressées de leurs sympathies ardentes, en même temps que leur bonheur permanent de Votre Majesté, la prospérité et l'indépendance de votre gouvernement aussi sage et loyal. Je prie Votre Majesté de daigner me permettre de lui présenter les officiers de mon état major. »

Sa Hautesse a fait aux paroles du commodore Ingraham une réponse des plus heureuses et des plus bienveillantes.

« En accueillant ces hommages avec le plus de cordialité qui est si naturelle à S. M., le Sultan lui a exprimé le plaisir de le voir à Constantinople, et la satisfaction qu'il éprouve en voyant l'officier de marine des Etats-Unis et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. S. M. a prié le commodore Ingraham de présenter ses officiers au nouveau président, M. le Président Pierce, qui ont été nommés en dernier lieu, sur son désir. »

« Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères; Mourrouzi-Bey, drogman du Divan impérial; Kiamil-Bey, introducteur des ambassadeurs, ont assisté à cette audience.

« Le commodore Ingraham est parti le même soir pour rallier l'escadre américaine au Pirée; il y est attendu par M. Marsh, ministre résident des Etats-Unis, qui s'y trouve pour l'affaire du docteur King.

« Mahmoud-Pacha, ministre de la marine, a fait visite, le 15, au commodore Ingraham, à bord de la frégate *Cumberland*, où il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Le lendemain, le commodore étant allé dans le port, a salué de vingt-et-un coups de canon que la *Cumberland* a fait un capitaine pacha, à son départ de la frégate. »

ANGLETERRE.

La Question d'Orient au Parlement.

Nous reproduisons, d'après les journaux anglais, la discussion qui s'est terminée par le retrait de la motion de M. Layard:

CHAMBRE DES COMMUNES,
Séance du 8 juillet.

Lord Palmerston: Puisque je vois siéger ici mon honorable ami M. Layard, représentant d'Aylesbury, j'ai à lui faire une communication relative à l'avance qu'il a bien voulu donner à la chambre, et à lui demander, au nom de, gouvernement, de bien examiner s'il ne serait pas, à tous égards, beaucoup plus convenable, qu'il retirât sa motion, ou qu'il l'ajournât à une époque plus éloignée...

L'exemple donné par les membres de l'autre chambre qui ayant fait lecture à l'égard de leur conduite...

« Il est évident que le débat, que les [illegible] ... Il n'est pas que le gouvernement de S. M. se trouve dans l'obligation de faire connaître ...

Cela n'est, je pense, nullement nécessaire en tout que ce qui avoir on dire entre honorable ami. Il ne comprends bien le caractère de Sa Majesté qu'il a fait, il ne peut se proposer d'autre chose; à le détourner des renseignements, s'il est possible d'en donner, ni d'accuser le gouvernement de S. M. d'un loyal concours, et, malheureusement, ce concours était réclamé; je n'entends, le gouvernement à remplir son devoir, si, aux yeux de l'honorable membre, il paraissait dispensé d'en donner. Eh bien! en ce qui concerne les informations, le gouvernement ne saurait, sans manquer à son devoir, donner en détail ce que par le moment le [illegible].

Il y a deux pays engagés sur un point... [illegible]

Mais il me semble, ce me semble, de faire observer que lorsque deux grands pays comme l'Angleterre et la France, unis dans un même politique, poursuivent un même but, guidés par de communs intérêts, inspirés par la plus parfaite et la plus entière confiance l'un envers l'autre (Applaudissements), il ne saurait, j'ose le dire, entrer dans l'esprit d'aucun homme de supposer que la circonspection momentanée dont font preuve deux parties gouvernement de deux semblables pays, provient d'un manque de conception de réciprocité, ou que la réserve qu'ils observent soit une marque de timidité ou de faiblesse. (Applaudissements).

J'ai la confiance que, sans qu'il soit besoin d'exhortation de la part de mon honorable ami l'honneur et les intérêts de la France et de l'Angleterre sont en bonnes mains, et que cet honneur et ces intérêts sont inséparablement liés aux grands et importants intérêts du monde. Je compte donc que mon honorable ami, se rendant à l'appel que je lui fais en ce moment, adoptera la marche suivie dans l'autre chambre de parlement, convaincu que lorsque arrivera le moment où le gouvernement de S. M. croira pouvoir donner des informations conformément aux circonstances de l'affaire, il les donnera avec tous les détails que ces circonstances pourront admettre. (Ecoutez! écoutez!)

M. Layard: Je me trouve dans un grand embarras et dans le poids d'une grave responsabilité. Bien loin qu'il y ait la moindre désunion, aucune entente entre ces officiers, je suis certain, le contraire qu'elle sont les plus heureux efforts pour assurer une solution satisfaisante.

Je n'ai pas besoin de signaler les vives inquiétudes et l'extrême incertitude qui agitent les esprits, non seulement en Angleterre, mais encore sur le continent, et c'est traiter plus longtemps un allié avec qui nous agissons cordialement pour la première fois que de souffrir qu'il y ait si longtemps de l'incertitude, jusqu'à ce qu'enfin le bruit se soit généralement répandu que par des complaisances à la paix du monde ne naissent toutes les incertitudes; et il faut que la nation soit tenue en gardé contre...

Une escadre anglaise a été envoyée dans la Méditerranée sur les côtes de l'Orient... de deux ou trois années. Il a été publié en manifeste dont le but est de plus importance, il n'est pas de la religion, appelé des millions d'hommes à la guerre... Toutefois, je crains qu'il soit de ne porter atteinte à de nouveaux principes que nous ne pouvons admettre. Il n'est jamais arrivé sans doute qu'on ait dû se conformer à un principe qui par le nombre de l'année un des plus importants ... formidable d'un événement aussi important, et le pendant tout le temps de la mission...

Quand le commerce de ce pays est exposé à de si vives alarmes, il n'est que raisonnable, selon moi, que le gouvernement donne quelques renseignements, quelques explications satisfaisantes. En même temps, je suis bien persuadé que de renoncer de ne pas me plus explicites des motions sur le terrain qu'on n'a pas à provoquer ne pouvant le servir, je ne puis balancer sur le parti que je dois prendre en pareille occurrence.

Je déclare solennellement à la chambre et au pays que je me suis déchargé de toute responsabilité. Cette responsabilité retombe maintenant tout entière sur le gouvernement. Mais je le tiens en ce moment, je me croirais coupable d'avoir trahi le devoir si je ne constatais pas que ce noble lord affirme que ma motion est dangereuse pour le service public, je ne puis hésiter devant cette marche qui me dois suivre. (Écoutez! écoutez!)

Lord Palmerston.—Je crois avoir déclaré aussi clairement que les mots pouvaient rendre ma pensée que la motion entraînerait des conséquences graves et de graves préjudices pour le service public.

M. Disraeli.—Ce me semble très important et ne doit point passer inaperçu. Un membre indépendant de cette chambre a donné avis d'une motion que les ministres de S. M. jugent être préjudiciable dans la situation actuelle des affaires publiques.

Nul doute qu'un ministre de la couronne, prévenu le palais pour inviter un honorable membre à ajourner une motion, serait, en temps ordinaire, l'appui de la chambre; mais il n'y a qu'une manière, qu'un ministre de la couronne a, dans cette chambre, de dire d'un côté, lorsqu'il doit avoir à l'égard de leur pouvoir annoncer la motion de l'honorable député d'Aylesbury, ainsi qu'à fixer le jour ou elle serait présentée.

Pour qu'il résulte de ce qui s'est passé ce soir! Il y a enquis ceci, à savoir que les ministres de S. M. se sont trouvés dans une position telle, qu'il a fallu les formes précises à la question publique: c'est que le plus déplorable effet pouvait avoir l'opinion publique; car si la noble lord, qui est le chef de la chambre... il me semble...

Je ne prétends nullement qu'elles ont en lieu, j'espère qu'elles ne sont pas arrivées; mais, il me semble qu'elles ne soient pas arrivées, je le trouve, de la volonté tout pour que le noble lord invitera l'honorable membre à différer sa motion.

L'honorable membre est précisément dans la même position aujourd'hui qu'il y a une semaine, à moins qu'il ne soit survenu dans l'intervalle des circonstances qui rendent notre position beaucoup plus avantageuse qu'elle ne l'était à cette époque. (Cris de: Écoutez! écoutez! Non! non!) J'entends crier: Non! non! mais c'est précisément le point que nous avons à discuter, et c'est simplement pour discuter cette question que j'ai pris la parole. Ce n'est point en criant: Non! non! que vous pouvez répondre à une critique de ce genre. (Écoutez! écoutez!)

Il faut, pour donner satisfaction à l'opinion publique de ce pays, que nous soyons mieux informés sur ce sujet. Si, durant l'intervalle d'une semaine, il est arrivé des circonstances d'une haute gravité que les ministres de S. M. soient autorisés à prendre une marche diamétralement opposée à celle qu'ils avaient, il y a une semaine, prise à cet égard, une pareille déclaration pourra calmer à tous les membres de cette chambre.

Mais si, dans l'intervalle, il ne s'est pas produit des circonstances extrêmement graves et offrant un grand danger, je dis alors que l'honorable représentant d'Aylesbury encourrait une responsabilité fort sérieuse vis-à-vis de ses électeurs et du pays, s'il refusait d'évoquer une question importante que la première rapporte devant la couronne, il n'y a pas, plus d'une semaine... (Écoutez! écoutez!)

M. Bright, de George Grey, et M. Hume parlent contre les interpellations.

M. Layard dit que, conformément à l'invitation qui lui est adressée, il retire sa motion, qu'il se réserve de reproduire dans le cas où il le croirait utile à l'intérêt public. L'incident n'a pas d'autres suites.

Autrichiens et Américains.

Nous avons déjà annoncé qu'un différend était survenu à Smyrne entre le commandant de la frégate américaine *St-Louis* et le consul de la brick autrichien *Hussard*, au sujet de l'arrestation du colonel Costa. Voici sur cet événement qui a eu un grand retentissement en Europe des détails adressés de Smyrne au *Sémaphore* de Marseille:

« Mercredi dernier, M. Wekbecker, consul général d'Autriche, fait prévenir le consul de Hanovre qu'un voleur est caché dans une maison voisine, et lui demande l'autorisation de visiter cette maison. Celui-ci adhère à la prière de son collègue, et dans l'après-midi, dix bateliers grecs, tous connus pour des assassins, entrent de vive force dans cette maison et y saisissent, au lieu d'un prétendu voleur, M. Costa, Hongrois, aide-de-camp de Kossuth, et réfugié depuis quelques jours des Etats-Unis. Ne pouvant opposer aucune résistance aux efforts de ces sbires; près de 2000 piastres qu'il avait été donné pour son passage; ils l'ont entraîné et l'ont fait embarquer à bord du brick... Le colonel Costa est aussi proche de la mer, d'où ils l'ont placé sur le brick, ou la présence du bateau autrichien a été accueilli, sur-le-champ le prisonnier est d'abord mis aux fers et placé à fond de cale.

« Cet acte de barbarie, qui malheureusement a déjà eu plus souvent, répandit dans toute la population et entraîna dans tous les rangs... Ali-Pacha, qui est arrivé dans le cours de la journée, est resté d'abord pour... M. Costa... et aux yeux de la population... l'énergie du commandant américain...

« Le lendemain, la frégate américaine *St-Louis* entre dans le port; le commandant de l'*Hussard*, déclare qu'il ne livrera pas le prisonnier sans ordre... Le commandant américain demande ... et le commandant autrichien déclara qu'il n'a pas...

« Le même jour, le *Hussard* ... le commandant américain... envoie au *Hussard* l'ordre de remettre le prisonnier..., »

ANNONCES.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné par les livres de souscription pour le placement de 600 actions de cette Banque, au montant de $600,000, seront ouverts aux bureaux de la Banque, en coin des rues Royale et Toulouse, le 5 septembre prochain, dans les bureaux de la Banque, et seront tenus ouverts jusqu'au 10 septembre prochain inclusivement, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi... Cette souscription sera... Par ordre de la Direction.
E. ROUSSEAU, Caissier.

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

100 quarts pipes Sherry... [illegible]
A vendre à des conditions libérales par
H. MEGGERS, No 34, rue de la Commune.

DIVERS.—... Pipes de cognac... Otard Dupuy... A. Cornen... Brandy...
H. MEGGERS, No 31, rue de la Commune.

L. H. [illegible], Agent pour la vente des Vins... H. MEGGERS, No 31, rue de la Commune.

En débarquement du steamer Golden Gate, des vins...
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

En magasin et à vendre par les soussignés...
PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

BOUCHONS.—[illegible]
PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

En débarquement du navire... Vins de Bordeaux...
PAUL JUGE FILS & Co.

SUCRE.—... R. CAMUZAC.

SUCRE Havane.—... R. CAMUZAC, 36, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS.—... Jos. M. MARRY, 76 et 78, Magasins.

CAFÉ.—... LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane... LABORDE & XIQUES.

MIEL.—... LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune.

VIN de Porto.—... BERNARD TURPIN, 94, Vieille Levée.

En débarquement du navire Cumberland... LANATA, GAMBOLFO & Co., 9 et 10, rue Jefferson.

300 BARRIQUES Vin Bordeaux...
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St-Louis.

EN MAGASIN: Un lot de... QUEYROUZE & LANGSDORFF.

300 CAISSES... QUEYROUZE & LANGSDORFF.

EAU DE VIE.—... P. LOBRIS & GRATIAA, 23, rue de la Douane.

Les pilules du Dr. McLane de New York...
F. SHORT, Apothicaire. SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

BULLETIN COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Lundi soir, 1er août.
[illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.
[illegible]

Décédé le 30 juillet au soir, en son domicile, rue Chartres, ... Mme Vve LAMULONIÈRE, âgée de 73 ans.

JOHN B. MARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

Bureau des Commissaires de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.
... A. LAYET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 26 juillet 1853.
... S. M. DAVIS, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
... G. CRUZAT, Caissier.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.
... BENJ. FLANDERS, Secrétaire.

BONDS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Mairie de la Nlle-Orléans.
Le 25 juillet 1853.
... A. D. CROSSMAN, Maire.

Avis aux Entrepreneurs.
... JOHN L. BOWLES.

FROST & Co.,
Rue Magasin, No 38, Nlle-Orléans,
OFFRENT, LE VERTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

LIVRES ESPAGNOLS.

Articles d'été. G. LAVIE.

A VENDRE.

Collège St. Joseph—Bardstown, Ky.

AUX COLPORTEURS.

Nouvelles élèves. Académie ... de Livres.
... RUFUS DOLBEAR, No 103, rue du Canal.

Compagnie du chemin de fer de Jackson et de la Nouvelle-Orléans.
C. J. McRAE.
JOHN ROBERTON.
C. J. McRAE, Président.

S. M. P. WAGGAMAN ...
P. SEAWELL.

J. B. AVEQUIN.

CHARLES CULLUM.

ALEXIS & LEVIS.

Maison et Magasins à Louer.

EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19, rue St Louis.

ANNONCE.

URIAH A. POLLARD & CO., 96, rue du Canal.

CAVELIER & MAXENT.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE.

X. LAMBERT.

ARTICLES DIVERS.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 276,
Entre Ursulines et Hôpital.

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.
DELCROSS.

Demande de 100 jeunes nègres.
J. T. HATCHER.

$50 de Récompense.
E. V. HURTUBISE.

$200 de Récompense.
J. T. [illegible] & Co.

Marchandises pour habitations et habillemens pour nègres.

Galerie Daguerréotype de BIRKENET.

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!
FRANCIS FABRE & CO.

Magasin de Chaussures à vendre ou à louer.

D. BORNIO.

Emerald Mineral Spring Company... A. D. CROSSMAN.

AVIS AUX MARCHANDS.
C. A. BARRIERE & FRERE, 30, rue de Chartres.

E. DECHAMPS.

J. B. PEREAU & Co.,
Négociants Commissionnaires.
No 22, rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.

C. T. BUDDECKE & Co.

PAUL JUGE FILS & CO.

VENGURSAY, DEGREZ & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.